

# La Liste rouge des espèces menacées en France

Poissons d'eau douce de France métropolitaine



# ■ La Liste rouge des espèces menacées en France

## Bilan de la situation des poissons d'eau douce de France métropolitaine : plus d'une espèce sur cinq menacée

Cet état des lieux constitue un nouveau chapitre de la Liste rouge des espèces menacées en France, le premier spécialement consacré aux espèces d'eau douce. Il a été élaboré par le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle, en partenariat avec la Société française d'ichtyologie et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques.

Les résultats de l'analyse complète réalisée sur les 69 espèces de poissons d'eau douce du territoire métropolitain indiquent que 15 d'entre elles sont menacées de disparition.

### Etat des lieux

L'analyse de la situation montre que la dégradation et la destruction des milieux naturels constituent la principale menace pour ces espèces. L'assèchement et le curage hivernal des zones humides altèrent l'habitat naturel de la Loche d'étang, classée dans la catégorie "En danger", et le drainage agricole des prairies humides réduit les périodes de crues, modifiant ainsi les conditions favorables à la reproduction du Brochet, classé "Vulnérable". L'extraction de granulats, désormais interdite en lit mineur des cours d'eau, a entraîné la destruction d'habitats pour des espèces comme la Lamproie de rivière, classée "Vulnérable", ou la Sofie, "Quasi menacée", qui privilégient les cours d'eau à galets ou à graviers pour leur reproduction. D'une manière générale, la modification des cours d'eau par des actions comme le curage, le recalibrage ou la canalisation est une menace importante pour les espèces inféodées aux eaux courantes.



■ Le Chabot du Lez (*Cottus petiti*), espèce endémique de la source du Lez dans l'Hérault, classée "En danger critique d'extinction"  
© Jörg Freyhof

La qualité de nombreux milieux naturels d'eau douce est également altérée par la pollution, à laquelle les poissons sont souvent très sensibles. L'Anguille européenne est ainsi exposée à de nombreux polluants et pesticides qui fragilisent ses défenses immunitaires, et le Chabot du Lez est sensible aux polluants chimiques d'origine agricole qui affectent sa fécondité. Ces deux espèces sont classées "En danger critique d'extinction". La pollution des fleuves constitue également l'une des causes de la régression du Saumon atlantique, classé dans la catégorie "Vulnérable". A l'avenir, le changement climatique pourrait aggraver les conditions de vie de nombreuses espèces de poissons d'eau douce.



© Mickael Béjean

# ■ Poissons d'eau douce de France métropolitaine

Parmi les espèces évaluées, la situation des poissons migrateurs amphihalins apparaît particulièrement préoccupante : à l'exception de la Lamproie marine, placée en catégorie "Quasi menacée", toutes ces espèces se trouvent aujourd'hui menacées en France. Effectuant une partie de leur cycle de vie en rivière et une autre partie en mer, la plupart sont concernées par les menaces citées précédemment et sont particulièrement affectées par les barrages qui compromettent leur périple migratoire vers les zones de reproduction. C'est le cas par exemple du Saumon atlantique, de la Lamproie de rivière, de l'Esturgeon européen et de l'Anguille européenne.

Pour cette dernière, la pêche est réglementée mais reste un facteur de menace, aggravé par un braconnage important lié au coût élevé de ses alevins, nommés "civelles". L'Esturgeon européen a lui aussi longtemps fait l'objet du braconnage, pour le prélèvement de ses œufs destinés à la production de caviar. Sa pêche est strictement interdite, mais l'espèce demeure victime de captures accidentelles, liées en particulier au chalutage en mer. Ces deux grands migrateurs sont classés "En danger critique d'extinction".



■ Alevins d'anguille ou "civelles", victimes de la surpêche et du braconnage  
© Arnaud Richard / ONEMA



■ Le Goujon (*Gobio gobio*), une espèce classée dans la catégorie "Données insuffisantes"  
© Mickael Béjean

D'autre part, en raison d'un manque de connaissances ou de changements récents survenus dans la dénomination scientifique de certaines espèces, près d'un tiers des poissons d'eau douce (22 espèces sur les 69 évaluées) ont dû être placés dans la catégorie "Données insuffisantes". Ainsi, la récente scission du Goujon en quatre espèces (Goujon de l'Adour, Goujon occitan et Goujon d'Auvergne) explique l'absence d'informations sur la répartition et l'abondance actuelles de chacune des quatre nouvelles entités. Le développement des connaissances et d'outils de suivi de ces "nouvelles" espèces est donc une priorité.

Pour répondre à la situation préoccupante des espèces qui ont connu une forte régression en France, des mesures réglementaires ont été prises et certaines espèces bénéficient aujourd'hui d'importants efforts de restauration, comme le Saumon atlantique, dont la situation mobilise de nombreuses associations, ou l'Apron du Rhône et l'Esturgeon européen, qui font tous deux l'objet d'un plan spécifique de conservation.

## Définitions

**Poissons d'eau douce** : on entend ici par poissons "d'eau douce" toutes les espèces qui effectuent au moins une partie de leur cycle de vie en eau douce, pour leur croissance et/ou pour leur reproduction.

**Amphihalins** : cet adjectif désigne les espèces qui effectuent une partie de leur cycle de vie en eau douce et une autre partie en mer.

**Cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie** : en termes de gestion piscicole, les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie sont ceux dont le peuplement dominant est constitué de salmonidés (saumons, truites, ombre...).

# ■ Poissons d'eau douce de France métropolitaine

## Démarche d'évaluation

L'analyse réalisée permet de déterminer le degré de menace pesant sur chacune des espèces de poissons d'eau douce du territoire métropolitain.

L'état des lieux a porté sur 69 espèces parmi les 95 espèces recensées en métropole. Conformément à la méthodologie de l'UICN, 26 espèces n'ont pas été soumises à l'évaluation et ont été classées en catégorie "Non Applicable" : cette situation concerne toutes les espèces non natives introduites dans la période dite récente (après 1500). C'est le cas du Silure glane, introduit en Alsace en 1857, ou encore de l'Ombre de fontaine, introduit en métropole au siècle dernier.

L'analyse de la situation de ces espèces est le fruit d'un travail collégial : une dizaine d'experts ont participé à la phase préalable de vérification des données et des menaces et cinq d'entre eux ont validé les résultats lors de l'atelier final d'évaluation. Ces résultats sont présentés dans la figure ci-dessous.



■ L'Ombre commun (*Thymallus thymallus*), espèce "Vulnérable"  
© Henri Carmié / ONEMA



■ La Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*), espèce classée "Vulnérable"  
© Erick Vigneux

### La Liste rouge des espèces menacées en France

#### Coordination

Sébastien Moncorps (directeur de l'UICN France), Jacques Trouvilliez (directeur du SPN / MNHN).

#### Comité de pilotage

Patrick Haffner, Frédéric Jiguet, Florian Kirchner, Sébastien Moncorps, Jean-Philippe Sibley, Jean-Christophe Vié.

### Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine

#### Compilation des données et pré-évaluations

Yoann Allanic (MNHN).

#### Contributeurs

Christian-Philippe Arthur, Nicolas Michelet, Didier Moreau, Patrick Prouzet, Eric Rochard, Catherine Taverny, Patrick Williot.

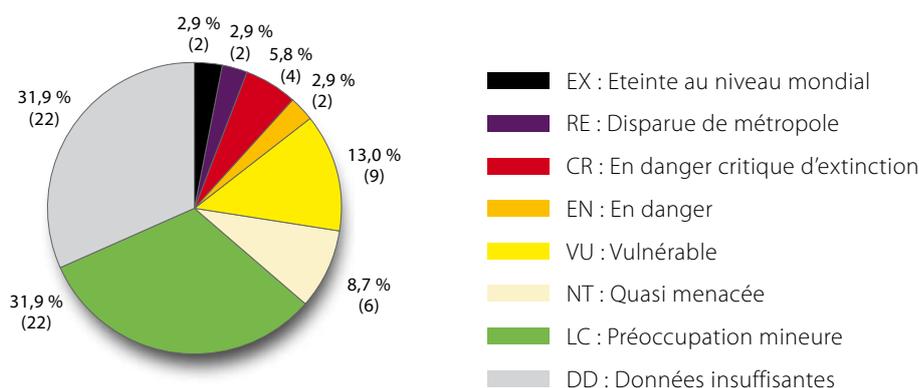
#### Comité d'évaluation

Experts : Jean Allardi (SFI), Laurent Beaulaton (ONEMA), Philippe Keith (MNHN), Henri Persat (Université Lyon I), Nicolas Poulet (ONEMA).  
Évaluateurs Liste rouge : Patrick Haffner (MNHN), Florian Kirchner (UICN France).

#### Réalisation du document

Christelle Galindo (UICN France).

Répartition des 69 espèces de poissons d'eau douce évaluées en fonction des différentes catégories de la Liste rouge (nombre d'espèces entre parenthèses)



## ■ Quelques exemples

### L'Esturgeon européen

*Acipenser sturio*

CR

L'Esturgeon européen, le plus grand poisson migrateur de France, passe la majeure partie de sa vie en mer et rejoint les eaux douces pour se reproduire. Autrefois présente dans tous les grands fleuves d'Europe occidentale, cette espèce amphihaline a progressivement disparu au cours du XX<sup>ème</sup> siècle de la majeure partie de son aire de répartition. Elle ne compte plus désormais qu'une seule population de quelques milliers d'individus, dont les derniers sites de reproduction sont limités au bassin versant Gironde-Garonne-Dordogne, et dont les jeunes et les adultes fréquentent les eaux marines de l'Atlantique nord-est, de la Manche et de la mer du Nord. L'espèce est classée "En danger critique d'extinction" en France tout comme au niveau mondial.

Prisé depuis longtemps pour la qualité de sa chair et la production de caviar, l'Esturgeon européen a fortement souffert de la surpêche. Bien que protégé et interdit à la pêche en France depuis 1982, il fait encore l'objet de captures accidentelles à l'embouchure des grands estuaires ou en mer. La destruction de ses habitats par l'extraction de granulats dans les fleuves et les estuaires a accentué la fragilisation de l'espèce. La présence de barrages représente une menace supplémentaire pour l'accomplissement de sa migration, les passes à poissons existantes n'étant pas adaptées à sa grande taille. De plus, son âge élevé de maturité sexuelle (environ 10 ans pour les mâles et 15 ans pour les femelles) entraîne un rythme très lent de renouvellement de ses populations.

L'Esturgeon européen est notamment inscrit aux annexes II et IV de la Directive européenne "Habitats" (1992) et à l'annexe I de la Convention de Washington sur le commerce international des espèces menacées (CITES, 1973). Il fait l'objet en France d'un plan national d'action incluant en particulier la sensibilisation des pêcheurs professionnels pour les encourager à remettre à l'eau ces poissons en cas de capture accidentelle, et la mise au point de méthodes de reproduction en captivité. Développées par le Cemagref, ces méthodes visent à favoriser le repeuplement de l'espèce grâce au relâcher de jeunes poissons en milieu naturel.



© Cemagref



© Mickael Béjean

### La Sofie

*Parachondrostoma toxostoma*

NT

La Sofie ou Toxostome est une espèce qui vit en bancs sur les fonds de galets des eaux vives, où elle trouve l'essentiel de sa nourriture constituée d'algues microscopiques (diatomées), d'algues filamenteuses et de petits invertébrés (crustacés et mollusques). Espèce indigène du Rhône, de la Garonne et de ses affluents, et de l'Adour, la Sofie a aujourd'hui quasiment disparu de l'axe Rhône-Saône et ne subsiste plus que dans certains affluents, ce qui explique son statut d'espèce "Quasi menacée".

L'aménagement des cours d'eau figure parmi les principaux facteurs de régression de l'espèce. La présence de barrages empêche la libre circulation de la Sofie durant sa période de migration vers les lieux de ponte, et les variations du niveau des eaux occasionnées par les lâchers d'eau des barrages déstabilisent les substrats sur lesquels adhèrent ses œufs, perturbant fortement ses pontes. L'extraction de granulats a également été très défavorable à l'espèce. D'autre part, la compétition pour les habitats avec le Hotu semble opérer en faveur de ce dernier. La colonisation de ce poisson en France conduit également à des événements d'hybridation entre les deux espèces, désormais constatés sur une grande partie du Bassin du Rhône.

Mise à part son inscription en annexe II de la Directive européenne "Habitats" relative à la conservation des habitats naturels et de la faune et de la flore sauvages (1992), la Sofie ne bénéficie d'aucune protection réglementaire en France. Elle risque donc de rejoindre à l'avenir les rangs des espèces menacées sur notre territoire si les causes de sa régression ne sont pas enrayerées.

## ■ Quelques exemples

### L'Anguille européenne

*Anguilla anguilla*

CR

Contrairement à la plupart des poissons migrateurs amphihalins présents en France métropolitaine, l'Anguille européenne se reproduit en mer et colonise les eaux douces continentales pour effectuer sa croissance. Autrefois abondamment présente dans presque tous les cours d'eau des plaines d'Europe, cette espèce voit ses stocks s'effondrer depuis les années 80. En raison de son exploitation excessive à tous les stades de son développement, il est probable que ce déclin se poursuive dans les années à venir. L'aire de répartition de l'Anguille européenne s'étend de la péninsule ibérique à la Mer Noire et de l'Islande au Maroc. Elle se reproduit dans la Mer des Sargasses, dans l'océan Atlantique Nord, à une profondeur supposée d'au moins 400 mètres.

Les causes de la forte régression de cette espèce sont multiples. L'Anguille européenne est victime de la surpêche dans la plupart des grands bassins versants, aggravée par le braconnage ciblant ses alevins (appelés "civelles"), considérés comme un met fin et de prix élevé. De plus, elle se heurte à de nombreux obstacles freinant sa migration vers les cours d'eau (barrages, bouchons vaseux...) et se trouve parfois prise au piège dans des turbines. L'espèce est également exposée à de nombreux polluants et pesticides, qui fragilisent fortement ses défenses immunitaires et favorisent l'infestation de sa vessie natatoire par le ver parasite *Anguillicola crassus*, arrivé avec l'importation d'autres poissons utilisés en aquaculture. Ce parasite et ces pollutions pourraient perturber la capacité reproductrice de l'adulte et compromettre son retour vers les lieux de ponte.

Évaluée "En danger critique d'extinction" au niveau mondial et en France, l'Anguille européenne a été classée en 2008 en Annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES, 1973). Autrefois déclarée nuisible dans les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie, et ce jusqu'en 1984, elle bénéficie désormais d'un plan de gestion dans tous les pays de l'Union européenne visant à réduire toutes les causes de sa mortalité.



© Henri Carmié / ONEMA

### Le Saumon atlantique

*Salmo salar*

VU

Comme l'Esturgeon européen, le Saumon atlantique est un poisson migrateur amphihalin dont la reproduction et la croissance des jeunes s'effectuent en eau douce, tandis que la croissance des adultes se déroule en mer. Originaire de tout le bassin de l'Atlantique Nord, il a disparu ou fortement régressé dans certains bassins français (Rhin, Dordogne, Garonne, Seine...) depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle. Il est aujourd'hui présent en France principalement dans la Loire, l'Adour, les ruisseaux des Gaves en Béarn, le fleuve de la Nivelle au Pays Basque et plusieurs rivières bretonnes et normandes.

La raréfaction de l'espèce est essentiellement due à l'accroissement des obstacles sur les trajets migratoires. En effet, les barrages empêchent l'accès aux zones de frayères situées plus en amont, malgré l'existence d'aménagements tels que des passes ou ascenseurs à poissons, qui ne se révèlent pas toujours efficaces. Bio-indicateur de la qualité des cours d'eau, le Saumon atlantique est également très sensible à la pollution, et l'altération de la qualité de l'eau constitue une cause importante de sa disparition. Les effets du changement climatique (augmentation de la température de l'eau, baisse des ressources alimentaires...) modifient les conditions et les stratégies de vie de l'espèce et pourraient être responsables de la réduction de son taux de survie.

La situation du saumon mobilise les efforts de scientifiques et de nombreuses associations depuis plusieurs décennies. Un plan de préservation élaboré par l'ONEMA et des programmes de restauration sont en cours dans plusieurs bassins fluviaux où l'espèce avait disparu ou régressé (Loire, Garonne-Dordogne, Seine-Normandie...). Depuis quelques années, on observe en particulier un retour de l'espèce dans le bassin de la Seine. Le Saumon atlantique est inscrit aux annexes II et V de la Directive européenne "Habitats" (1992) et peut faire l'objet de mesures de protection prises par les préfets dans le cadre d'un arrêté de biotope.



© Denis Poracchia



## Le Brochet

*Esox lucius*

VU

Représentant le plus grand carnassier natif des eaux douces françaises, le Brochet est une espèce privilégiant les zones d'eau claire à végétation dense, telles que des plans d'eau peu profonds ou des cours d'eau à méandres. Introduit en Italie et dans la péninsule ibérique, il est présent dans une grande partie de l'hémisphère Nord. En France, limite sud de son aire de répartition, on le trouve sur l'ensemble du territoire, y compris dans le Sud-Est où il a été introduit localement.

Espèce sensible aux crues et exigeante sur la qualité du milieu, le Brochet régresse dans de nombreux cours d'eau en raison de l'assèchement des zones humides, nécessaires à sa reproduction et à la croissance de ses jeunes. Pour assurer sa descendance, il affectionne en effet les prairies inondées, les marais et les bras morts des rivières, où le niveau des eaux se maintient pendant au moins 40 jours consécutifs lors des crues. Or, le drainage agricole et l'arasement des haies entraînent une durée plus courte d'inondation de ces zones humides, et l'endiguement des cours d'eau empêche la connexion des bras annexes avec le lit majeur. De plus, la pollution des eaux, la surpêche, ainsi que la présence de barrages empêchant sa migration de reproduction, contribuent à fragiliser cette espèce.

Ces facteurs expliquent un déclin continu de ses populations ces dernières années. Bien qu'il puisse faire l'objet de mesures de protection locales prises dans le cadre d'un arrêté de biotope, le Brochet est toujours confronté à la destruction, l'altération et la dégradation de ses lieux de reproduction. Paradoxalement, l'espèce est considérée comme indésirable dans les cours d'eau de 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole, ce qui pose un problème pour sa préservation. Sur de nombreux cours d'eau, des plans de gestion ont été mis en place, visant notamment à la restauration des principaux sites de reproduction via l'aménagement de frayères naturelles.

## L'Apron du Rhône

*Zingel asper*

CR

Espèce endémique du Bassin du Rhône, l'Apron était présent sur 2 200 km de cours d'eau au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Après avoir connu une régression de 90% de son aire de répartition historique, il ne peuple plus aujourd'hui que quelques cours d'eau français : la Durance et quelques-uns de ses affluents dont le Verdon, l'Ardèche et son affluent la Beaume, la Loue et la boucle suisse du Doubs ; soit une répartition réduite à environ 240 km linéaire de cours d'eau.

De nombreuses causes de régression de cette espèce ont été identifiées. La fragmentation de ses habitats naturels liée à l'aménagement important du bassin du Rhône (chenalisation, mise en place de barrages...) a provoqué un fort isolement reproducteur des populations entraînant une perte progressive de la diversité génétique. La présence de barrages empêche en effet la circulation des reproducteurs vers les zones de frayères, toute colonisation vers des secteurs situés en amont des barrages devenant impossible. La pollution des eaux et les atteintes au lit des cours d'eau sur les sites de présence participent également à la dégradation des habitats et à la disparition de l'apron.

Compte tenu de la situation de l'Apron du Rhône, de nombreux efforts de conservation et de restauration de ses habitats ont été déployés. Outre les mesures de protection réglementaires dont bénéficie l'espèce, deux programmes européens LIFE Nature (1998-2001 et 2004-2009) ont permis l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de conservation. De nombreuses prospections et un suivi précis des populations connues ont permis d'améliorer les connaissances sur l'espèce. Parallèlement, différents ouvrages ont été équipés de passes à poissons adaptées et des essais de reproduction artificielle concluants ont permis d'effectuer des opérations pilotes de réintroduction.



## ■ La Liste rouge des espèces menacées en France

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Coregonus fera</i>	Corégone fera	EX	EX
<i>Coregonus hiemalis</i>	Corégone gravenche	EX	EX
<i>Aphanius iberus</i>	Aphanius d'Espagne	RE	EN
<i>Valencia hispanica</i>	Cyprinodonte de Valence	RE	CR
<i>Acipenser sturio</i>	Esturgeon européen	CR	CR
<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille européenne	CR	CR
<i>Cottus petiti</i>	Chabot du Lez	CR	VU
<i>Zingel asper</i>	Apron du Rhône	CR	CR
<i>Misgurnus fossilis</i>	Loche d'étang	EN	LC
<i>Salmo cettii</i>	Truite à grosses tâches	EN	NT
<i>Alosa alosa</i>	Grande alose	VU	LC
<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte	VU	LC
<i>Cobitis taenia</i>	Loche épineuse	VU	LC
<i>Esox lucius</i>	Brochet	VU	LC
<i>Lampetra fluviatilis</i>	Lamproie de rivière	VU	LC
<i>Lota lota</i>	Lote	VU	LC
<i>Salmo salar</i>	Saumon atlantique	VU	LC
<i>Salvelinus umbla</i>	Omble chevalier	VU	LC
<i>Thymallus thymallus</i>	Ombre commun	VU	LC
<i>Aphanius fasciatus</i>	Aphanius de Corse	NT	LC
<i>Barbus meridionalis</i>	Barbeau méridional	NT	NT
<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Sofie	NT	VU
<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	NT	LC
<i>Salaria fluviatilis</i>	Blennie fluviatile	NT	LC
<i>Telestes souffia</i>	Blageon	NT	LC
<i>Abramis brama</i>	Brème commune	LC	LC
<i>Alburnoides bipunctatus</i>	Spirilin	LC	LC
<i>Alburnus alburnus</i>	Ablette	LC	LC
<i>Atherina boyeri</i>	Athérine	LC	LC
<i>Barbatula barbatula</i>	Loche franche	LC	LC
<i>Barbus barbus</i>	Barbeau fluviatile	LC	LC
<i>Blicca bjoerkna</i>	Brème bordelaise	LC	LC
<i>Chondrostoma nasus</i>	Hotu	LC	LC
<i>Cyprinus carpio</i>	Carpe commune	LC	VU
<i>Gasterosteus gymnauchen</i>	Epinoche	LC	LC
<i>Gymnocephalus cernuus</i>	Grémille	LC	LC
<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	LC	LC
<i>Leucaspis delineatus</i>	Able de Heckel	LC	LC
<i>Liza ramada</i>	Mulet porc	LC	LC
<i>Perca fluviatilis</i>	Perche	LC	LC
<i>Pungitius laevis</i>	Epinochette	LC	LC
<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	LC	LC
<i>Rutilus rutilus</i>	Gardon	LC	LC
<i>Salmo trutta</i>	Truite commune	LC	LC
<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	Rotengle	LC	LC
<i>Squalius cephalus</i>	Chevaine	LC	LC
<i>Tinca tinca</i>	Tanche	LC	LC

## ■ Poissons d'eau douce de France métropolitaine

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Barbatula quignardi</i>	Loche du Languedoc	DD	LC
<i>Cottus aturi</i>	Chabot de l'Adour	DD	LC
<i>Cottus duranii</i>	Chabot de Dordogne	DD	DD
<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	DD	LC
<i>Cottus hispaniolensis</i>	Chabot pyrénéen	DD	LC
<i>Cottus perifretum</i>	Chabot	DD	LC
<i>Cottus rhenanus</i>	Chabot du Rhin	DD	LC
<i>Cottus rondeleti</i>	Chabot de l'Hérault	DD	CR
<i>Gobio alverniae</i>	Goujon d'Auvergne	DD	LC
<i>Gobio gobio</i>	Goujon	DD	LC
<i>Gobio lozanoi</i>	Goujon de l'Adour	DD	LC
<i>Gobio occitaniae</i>	Goujon occitan	DD	LC
<i>Leuciscus bearnensis</i>	Vandoise rostrée du Bearn	DD	LC
<i>Leuciscus burdigalensis</i>	Vandoise rostrée	DD	LC
<i>Leuciscus idus</i>	Ide mélanote	DD	LC
<i>Leuciscus leuciscus</i>	Vandoise	DD	LC
<i>Leuciscus oxyrrhis</i>	Vandoise au long-museau	DD	LC
<i>Phoxinus bigerri</i>	Vairon bearnais	DD	LC
<i>Phoxinus phoxinus</i>	Vairon	DD	LC
<i>Phoxinus septimaniae</i>	Vairon catalan	DD	LC
<i>Platichthys flesus</i>	Flet d'Europe	DD	LC
<i>Squalius laietanus</i>	Chevaine catalan	DD	LC



# ■ La Liste rouge des espèces menacées en France

## Liste des espèces présentes en métropole non soumises à l'évaluation\*

Nom scientifique	Nom commun	Catégorie Liste rouge France	Catégorie Liste rouge mondiale
<i>Acipenser baerii</i>	Esturgeon sibérien	NA	VU
<i>Ambloplites rupestris</i>	Crapet de roche	NA	NE
<i>Ameiurus melas</i>	Poisson-chat	NA	NE
<i>Aristichthys nobilis</i>	Carpe à grosse tête	NA	NE
<i>Aspius aspius</i>	Aspe	NA	LC
<i>Carassius auratus</i>	Carassin doré	NA	NE
<i>Carassius carassius</i>	Carassin commun	NA	LC
<i>Carassius gibelio</i>	Carassin argenté	NA	NE
<i>Cobitis bilineata</i>	Loche italienne	NA	LC
<i>Coregonus lavaretus</i>	Lavaret	NA	VU
<i>Ctenopharyngodon idella</i>	Amour blanc	NA	NE
<i>Gambusia holbrooki</i>	Gambusie	NA	NE
<i>Hypophthalmichthys molitrix</i>	Carpe argentée	NA	NE
<i>Lepomis gibbosus</i>	Perche soleil	NA	NE
<i>Micropterus salmoides</i>	Achigan à grande bouche	NA	NE
<i>Oncorhynchus mykiss</i>	Truite arc-en-ciel	NA	NE
<i>Pachychilon pictum</i>	Epirine lippue	NA	LC
<i>Pimephales promelas</i>	Tête de boule	NA	NE
<i>Proterorhinus semilunaris</i>	Gobie demi-lune	NA	LC
<i>Pseudorasbora parva</i>	Pseudorasbora	NA	NE
<i>Salvelinus fontinalis</i>	Omble de fontaine	NA	NE
<i>Salvelinus namaycush</i>	Cristivomer	NA	NE
<i>Sander lucioperca</i>	Sandre	NA	LC
<i>Silurus glanis</i>	Silure glane	NA	LC
<i>Umbra pygmaea</i>	Umbre pygmée	NA	NE
<i>Vimba vimba</i>	Vimbe	NA	LC

(\*) Espèces introduites dans la période récente (après 1500)

## Les catégories UICN pour la Liste rouge

**EX** : Espèce éteinte au niveau mondial

**RE** : Espèce disparue de métropole

**Espèces menacées de disparition en métropole :**

**CR** : En danger critique d'extinction

**EN** : En danger

**VU** : Vulnérable

**Autres catégories :**

**NT** : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

**LC** : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

**DD** : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

**NA** : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite dans la période récente)

**NE** : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)



■ Le Blageon (*Telestes souffia*), espèce "Quasi menacée"  
© Philippe Baffie / ONEMA

## ■ Poissons d'eau douce de France métropolitaine



■ Le Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*), une espèce classée "Quasi menacée"  
© Philippe Baffie / ONEMA



## La Liste rouge des espèces menacées en France

Etablie conformément aux critères de l'UICN, la Liste rouge des espèces menacées en France vise à dresser un bilan objectif du degré de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore à l'échelle du territoire national. Cet inventaire de référence, fondé sur une solide base scientifique et réalisé à partir des meilleures informations disponibles, contribue à mesurer l'ampleur des enjeux, les progrès accomplis et les défis à relever pour la France.



Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 8 organismes publics et 36 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plateforme d'expertise et de concertation pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Le Comité français de l'UICN rassemble également un réseau de plus de 200 experts répartis en cinq commissions thématiques, dont la Commission de sauvegarde des espèces qui réunit 130 spécialistes. L'UICN International a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l'élaboration de leur Liste rouge nationale des espèces menacées.

[www.uicn.fr](http://www.uicn.fr)



Le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) est un établissement public à caractère scientifique et culturel, placé sous la double tutelle des Ministères de la recherche et de l'écologie. Ses missions incluent la recherche, la gestion des collections, l'expertise et la diffusion des connaissances.

Le Service du patrimoine naturel du MNHN est responsable de la conduite scientifique de l'inventaire du patrimoine naturel en France, et à ce titre autorité scientifique de la Liste rouge nationale. Il développe une base de données nationale sur la nature rassemblant des informations sur les espèces présentes sur le territoire. Institution de renommée internationale, le MNHN dispose grâce aux travaux de ses scientifiques d'une expertise reconnue sur la biodiversité et sa conservation.

[www.mnhn.fr](http://www.mnhn.fr)

## Chapitre Poissons d'eau douce de France métropolitaine en partenariat avec :



La Société française d'ichtyologie (SFI) a été fondée en 1976 à l'occasion de la réunion à Paris à l'UNESCO du deuxième Congrès des ichtyologistes européens. Elle a vocation à rassembler les ichtyologistes français et étrangers se consacrant à l'ichtyologie, générale ou appliquée, marine ou d'eau douce. Forte de ses 250 membres, la SFI couvre tous les domaines de l'ichtyologie sur le territoire métropolitain, dans les DOM et dans les autres collectivités d'outre-mer. La SFI publie depuis sa création la revue internationale trimestrielle « CYBIUM », indexée aux Current Contents.

[www.mnhn.fr/sfi/sfi/0.sfiaccueil.html](http://www.mnhn.fr/sfi/sfi/0.sfiaccueil.html)



L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) a été créé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et le décret d'application du 25 mars 2007. L'ONEMA est l'organisme technique français de référence sur la connaissance et la surveillance de l'état des eaux et sur le fonctionnement écologique des milieux aquatiques. Relevant du service public de l'environnement, il a pour mission de mener et de soutenir au niveau national des actions destinées à favoriser une gestion globale, durable et équilibrée de la ressource en eau, des écosystèmes aquatiques, de la pêche et du patrimoine piscicole.

[www.onema.fr](http://www.onema.fr)

Avec le soutien de :

